

Séance du 27 juillet 2006

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjoints ; MM. Laroche, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Bordenave, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Jeambrun, Gentili-Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mmes Carreiro, Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Mme Baratchart-Damestoy, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Chevrel à Mme Boé ; M. Charrier à M. Millet-Barbé ; Mme Peyrucq à M. Larralde.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

**OBJET** : FINANCES - Reversement de la taxe spéciale audiovisuelle à l'association Cinéma et Cultures.

M. ETCHEGARAY présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La taxe spéciale audiovisuelle (TSA) est prélevée par les exploitants de cinéma sur chaque billet vendu ; elle est reversée au Centre National de la Cinématographie, qui en assure le suivi au niveau national pour le compte de chaque établissement. Cette taxe a pour vocation de financer certains travaux d'investissement, tels que ceux correspondants aux équipements de projection ou à l'accueil du public. Les montants versés par le CNC correspondent à des "droits acquis" (taxe déjà encaissée et disponible) ainsi que, le cas échéant, à des avances.

La convention conclue avec Cinéma et Cultures pour la mise à disposition de "L'Autre Cinéma" prévoit, dans son article "Obligations", la possibilité d'une affectation (à l'association) de la TSA pour des travaux d'aménagement qui seraient rendus nécessaires.

C'est dans ce cadre que l'association sollicite aujourd'hui le reversement d'un montant de TSA de 67 046 € correspondant, pour 36 321 € à des investissements réalisés courant 2004 pour l'ouverture de l'Autre Cinéma et, pour 30 725 € au renouvellement de la moquette et des fauteuils de la salle "L'Atalante", qui pourrait intervenir dès cet été.

Dans la mesure où les travaux en question sont bien éligibles à la TSA et où la ville a déjà reçu du Centre National de la Cinématographie le versement de cette taxe, il est proposé de donner une suite favorable à cette demande, ainsi que nous l'avons déjà fait par le passé.

Il est précisé qu'il s'agit pour l'association d'une subvention d'investissement, comptabilisée au bilan (compte 13) et non pas d'une subvention d'exploitation.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement d'un montant de 67 046 € à l'association Cinéma et Cultures au titre de la taxe spéciale audiovisuelle. Les crédits correspondants sont inscrits dans la Décision Modificative présentée à cette même séance au compte 2042 "subventions d'équipement à des personnes de droit privé".

Le mandatement interviendra au vu des factures et devis présentés par l'Association.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.